

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011

Selon la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

L'activité de la CLI de Cattenom en 2011 est présentée selon les axes suivants :

1. Le suivi des activités du CNPE de Cattenom

- a) Evénements (classés ou non sur l'échelle INES) survenus au CNPE déclarés par l'exploitant
- b) Participation des membres de la CLI aux inspections du CNPE organisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire
- c) Présentation des Evaluations Complémentaires de Sûreté menées sur le site par l'exploitant

2. L'information du public

- a) Lettre d'information annuelle
- b) Page dédiée à la CLI sur le site Internet du Conseil Général

3. Autres activités

- a) Adoption du règlement intérieur de la CLI
- b) Constitution du comité restreint de réflexion sur l'information pérenne
- c) Participation à la Conférence nationale des CLI organisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire
- d) Participation aux séminaires sur les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima organisés par l'Association Nationale des CLI et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
- e) Préparation de l'ouverture de la CLI aux partenaires transfrontaliers de la Grande Région

1. Le suivi des activités du CNPE de Cattenom

Le suivi des activités du CNPE de Cattenom est assuré sur la base des informations et documents communiqués au secrétariat de la CLI par l'exploitant (EDF) et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Présidée par M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle, la CLI de Cattenom s'est réunie deux fois en 2011, le 08 juin et le 23 novembre.

a) Evénements (classés ou non sur l'échelle INES) survenus au CNPE déclarés par l'exploitant

La CLI est directement informée par l'exploitant de tous les événements qu'il déclare à l'ASN. En 2011, la CLI a reçu 5 déclarations d'événements de niveau 0 sur l'échelle INES et 2 déclarations d'événements significatifs de niveau 1.

b) Participation des membres de la CLI aux inspections du CNPE organisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Chaque année, l'ASN propose aux membres de la CLI de participer en tant qu'observateurs aux inspections annoncées. Au cours de l'année 2011, 5 membres de la CLI ont pu participer aux inspections organisées par l'ASN sur le site de Cattenom.

En 2011, le programme d'inspections de l'ASN a été modifié : des inspections spécifiques et renforcées (sur 3 jours) sur les thématiques objets de la saisine du premier ministre du 23 mars 2011 (alimentations électriques ; inondations ; gestion opérationnelle des situations accidentelles ; plans d'urgence internes ; source froide ; séisme) ont été effectuées. Le bilan de ces inspections « post-Fukushima » a été présenté aux membres de la CLI lors de la réunion du 23 novembre 2011. Ces inspections ont donné lieu à de nombreuses questions et demandes supplémentaires de documents formalisées dans la lettre de suite d'inspection, consultable sur le site Internet de l'ASN et diffusée aux membres de la CLI par courrier en date du 27 septembre 2011.

c) Présentation des Evaluations Complémentaires de Sûreté menées sur le site par l'exploitant

Le cadre et le cahier des charges des Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) ont été présentés aux membres de la CLI par l'ASN lors de la réunion du 08 juin 2011.

Suite à une demande exprimée par les membres de la CLI, l'ASN a été saisie par le Président de la CLI pour obtenir une traduction française du cahier des charges de l'évaluation de sûreté des centrales nucléaires européennes adopté le 25 mai 2011 par l'ENSREG (European Nuclear Safety Regulators' Group) et, au moment des discussions en réunion de CLI, uniquement disponible en anglais. Le document traduit en français a été transmis aux membres de la CLI en décembre 2011.

Lors de la réunion du 23 novembre 2011, M. Stéphane DUPRE LA TOUR, Directeur du CNPE de Cattenom, a exposé le contenu des rapports ECS et leurs conclusions au niveau national. Il a expliqué que la seule amélioration spécifique à la centrale de Cattenom concernait le renforcement d'une tuyauterie d'un circuit servant à refroidir des équipements du réacteur et qu'elle sera appliquée au cours de l'année 2012.

2. L'information du public

a) Lettre d'information annuelle

Le Comité de rédaction de la Lettre de la CLI n°4 s'est réuni le 20 septembre 2011.

Présentée sur 4 pages, la Lettre de la CLI n°4 comporte un article sur la coopération transfrontalière en matière nucléaire, un dossier spécial sur l'après-Fukushima, un point sur l'évaluation OSART menée par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique au cours de la 2^{ème} quinzaine de novembre 2011 sur le site de Cattenom et un article sur la visite décennale du réacteur n°3.

La Lettre d'information de la CLI n°4 a été diffusée la semaine du 21 au 27 novembre 2011 aux 46 000 foyers mosellans habitant dans un périmètre défini par un rayon de 10 km autour de la centrale de Cattenom, ce qui correspond à la zone du Plan Particulier d'Intervention (voir liste de diffusion en annexe). Les membres de la CLI, les Maires des communes du périmètre PPI défini autour de la centrale et le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ont été également destinataires de 40 exemplaires de la Lettre de la CLI n°4, afin qu'elle soit mise à disposition du public dans les Mairies.

De plus, la Lettre de la CLI est consultable et téléchargeable en format électronique sur le site Internet du Conseil Général.

b) Page dédiée à la CLI sur le site Internet du Conseil Général de la Moselle

La page dédiée à la CLI de Cattenom sur le site Internet du Conseil Général de la Moselle a été activée en octobre 2011.

Cette page présente le fonctionnement, les missions et les moyens d'action de la CLI. La composition de la CLI est disponible sur la page.

Il est rappelé que la Lettre de la CLI a pour objectif de répondre aux questionnements des populations avoisinant la centrale, de présenter une information compréhensible et indépendante et de diffuser les bonnes pratiques en cas d'incidents. Les Lettres de la CLI n°1, 2, 3 et 4 sont téléchargeables sur cette page.

3. Autres activités

a) Adoption du règlement intérieur de la CLI

Pour achever la mise en conformité de la CLI de Cattenom avec les dispositions du décret du 12 mars 2008, les membres de la CLI ont adopté, lors de la réunion du 23 novembre 2011, un règlement intérieur rappelant la composition de la CLI et établissant ses modalités de fonctionnement.

b) Constitution du comité restreint de réflexion sur l'information pérenne

Conscient de l'importance des mouvements de populations résidant autour du CNPE et de la nécessité de réfléchir aux moyens d'informer les habitants de façon permanente et continue, notamment à propos des différentes alertes liées à un accident nucléaire, le Président de la CLI a constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à de nouveaux moyens d'information vis-à-vis des riverains du CNPE.

La composition de ce comité restreint, fixée lors de la réunion du 23 novembre 2011, est la suivante :

- M. Bernard PY, représentant de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle ;
- M. Michel PAQUET, Conseiller Général du canton de Cattenom, Président de la Communauté de communes de Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Zoufftgen ;
- M. Christian SPIESS, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT ;
- les représentants de l'ASN.

c) Participation à la Conférence nationale des CLI organisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Le 14 décembre 2011, s'est tenue la 23^{ème} Conférence nationale des CLI organisée par l'ASN. Deux membres de la CLI de Cattenom, Mme Josiane MADELAINE, Conseillère régionale, et M. Bernard PY, représentant de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle, ainsi que Mme Audrey RÉNUIT, secrétaire de la CLI, ont participé à cette conférence.

La conférence était précédée d'une réunion inter-CLI organisée par l'ANCCLI qui a été l'occasion pour les CLI et l'ANCCLI d'échanger sur leurs difficultés financières, en raison notamment de la non-application de la disposition incluse dans la loi « transparence et sûreté nucléaire » du 13 juin 2006 sur l'attribution aux CLI d'une partie du produit de la taxe sur les installations nucléaires de base.

Lors de cette conférence, les sujets suivants ont été au cœur des débats : l'évaluation de la sûreté des centrales nucléaires françaises ; la prise en compte du retour d'expérience de Fukushima ; l'information et la protection des populations en cas d'accident nucléaire en France ou à l'étranger.

d) Participation au séminaire sur les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima organisé par l'Association Nationale des CLI et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Suite à la mise en œuvre des ECS et à l'intérêt des CLI quant à cette démarche, l'ANCCLI et l'IRSN ont organisé conjointement un séminaire sur les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima destiné aux membres de CLI et aux chargés de mission CLI.

Un membre de la CLI de Cattenom, M. Jackie LAGRANGE, adjoint au Maire de Basse-Ham, et Mme Audrey RÉNUIT, secrétaire de la CLI, ont participé à cette journée d'information qui a eu lieu le 14 septembre 2011 à Paris.

e) Préparation de l'ouverture de la CLI aux partenaires transfrontaliers de la Grande Région

Suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima du 11 mars 2011, M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle, qui assure par ailleurs la présidence de la CLI, a été particulièrement attentif, à l'occasion du Sommet Extraordinaire de la Grande Région du 20 avril 2011, aux demandes d'information exprimées par les Exécutifs de la Grande Région sur les activités de la centrale nucléaire de Cattenom.

Il a, en conséquence, souhaité que les partenaires luxembourgeois, allemands et belges puissent participer aux réunions de la CLI de Cattenom en qualité d'observateurs.

Réunis en séance plénière le 08 juin 2011, les membres de la CLI de Cattenom ont exprimé leur accord unanime quant à cette démarche d'ouverture transfrontalière.

Au cours de l'année 2011, les autorités françaises compétentes en matière de sûreté nucléaire et de coopération européenne ont été sollicitées et une étude juridique a été produite afin de procéder à l'ouverture de la CLI dans un cadre légal sécurisé.

A l'issue de cette concertation, il a été proposé aux partenaires transfrontaliers de la Grande Région, par courrier en date du 17 novembre 2011, de désigner leurs représentants.